

Service Pénitentiaire

Prison de RuhengeriNom : RUMAMA

Origine :

Chefferie : KabaleTerritoire : KabaleProffession : charfleurN° du R.E. : 5741

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 7/6/52Condamné le : 7/6/52 à 1 mois de S.P.P
23 jrs 7m ou 20 jours de S.P.S
23 jrs F.I ou 3 jours de C.P.C.

1/4 de peine :

Sorti le : 7/7/52 ou le 27/7/52 ou 30/7/52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

*E.O. 5741
062*

Ruhengeri



9744

Billet d'élargissement.

Le nommé RUMAMA
fils de Mussa (ev), et de Mariamu (ev)
Chefferie Dikiga Rukiga, sous-chefferie. -
colline Kabale, race Muganda
territoire de Katale
condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri
en date du 4/6/52
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 1 mois
de servitude pénale subsidiaire de -
a (ou le) contrainte par corps de -

Auhengeri, le 4/7/52 1952

Le Gardien de Prison,

P. O. J. G. G.
do

RÉQUISTION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 71/N.D.

TRIBUNAL DE POLICE DE Duhengen

Le Juge du Tribunal de Police de Duhengen

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. Alexander NEVEJANS Daniel A.C., gardien de la prison de Duhengen, de maintenir en détention le nommé RUMANI, fils de Mussa (av.) et de Mariam (av.), originaire de Kabale, chefferie de Kabale, Territoire de Kabale, District de Ligezi, condamné par le Tribunal de Police de Duhengen en date du 7/6/52 à 1 mois de servitude pénale principale; à 20 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 500 frs dans le délai de 1 mois; à 3 yrs de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 29 frs montant des frais du procès, dans le délai de 1 mois.

A Duhengen, le 7/6/ 1952

Le Juge de Police,

Arrêté le 7/6/52

N° R. E. 5741